

Assemblée générale extraordinaire

de l'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide
de l'Environnement
du Puy-de-Dôme
tenue le 7 mai 2026

Siège social : 7 rue Léo Lagrange – 63000 Clermont-Ferrand

☆☆☆☆☆

Nombre d'adhérents présents :	53	(P)
Nombre d'adhérents représentés (pouvoirs) :	39	(R)
Nombre de votants	92	(V=P+R)

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Changement des statuts

☆☆☆☆☆

L'assemblée générale extraordinaire n'est valablement constituée que si le nombre des membres ayant droit de vote, présents ou représentés est égal à au moins 20 % des membres de l'ASCEE. Ce quorum étant atteint la présidente Ornella MIMY ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

Cette assemblée a pour but la modification des statuts en tenant compte des statuts cadre de la fédération. Ces nouveaux statuts ont été envoyés aux adhérents 7 semaines avant l'AG afin qu'ils puissent les étudier.

La présidente Ornella MIMY demande à l'assistance s'il y a des observations et fait voter l'adoption des nouveaux statuts.

Vote : contre 0 – abstention 0. **Les nouveaux statuts sont validés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente procède à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

La Présidente



Ornella MIMY

La Secrétaire général(e)



Christiane RIBEYRE

Procès-verbal